

BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

Agence GUY HOQUET LTL IMMO
62 rue du Général Leclerc, 59280 Armentières
lucie.lefebvre@guyhoquet.com

TRANSACTIONS

Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Prix du bien	Honoraires (TTC)
De 1 à 100 000 €	8%
De 100 001 à 150 000 €	7%
De 150 001 à 180 000 €	6,5%
De 180 001 € à 200 000 €	6%
De 200 001 € à 300 000 €	5,5%
Au-delà de 300 000 €	5%

LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé aupreneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	8 € / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée / sortie	3 € / m ²

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	8 € / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée / sortie	3 € / m ²

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20 %